

Guide pour le formulaire de demande de subside pour réaliser un projet de co- développement dans la cadre du programme CO-CREATE

Contact : Xavier Hulhoven
xhulhoven@innoviris.brussels

Table des matières

1	Introduction	3
2	Règlement Général sur la Protection des Données	3
3	Fiche synthétique	4
3.1	Titre du projet :	4
3.2	Acronyme :	4
3.3	Nom du Partenaire 1 (coordinateur)	4
3.4	Nom du Partenaire X (si d'application)	4
3.5	Durée globale du projet	4
3.6	Budget total du projet:.....	4
3.7	Date de démarrage du projet souhaitée.....	4
3.8	Mots-clefs:.....	4
4	Egalité des chances	4
5	Lien avec les compétences régionales	5
6	Résumé non confidentiel du projet	5
7	Les partenaires	6
8	Genèse du projet (1/2-1 page).....	8
9	Le besoin/le problème sociétal (1/2-1 page)	8
10	La transition visée (1-2 pages).....	8
11	Les co-développeurs	9
11.1	Les co-développeurs (max 1/2 page par co-développeur impliqué).....	9
11.2	Quelles personnes pertinentes ne font pas partie des co-développeurs? (1/2 page)	10
12	La problématique de développement expérimental.	10
12.1	L'état des connaissances. Qu'est-ce qui est connu ? (3-5 pages).....	10
12.2	Risques et complexité (1page).....	10
12.3	Capacité de réponse et de transition (1 page).....	11
12.4	Les besoins de développement expérimental (1 page).....	11
13	Le processus de développement expérimental	11
14	Explorer dans la ville : les espaces de co-création (1 page)	11
15	Gouvernance du projet (1 page)	12
16	Perspectives d'impact et valorisation	12
16.1	Réussite du projet (½ page)	12
16.2	Quelle est l'ambition d'impact du projet ? (1 page)	13
16.3	Innovation responsable ? (1 page).....	13
17	Budgets.....	13
18	Annexes à fournir	15
19	Signature de la demande par les partenaires	16

1 Introduction

Le formulaire vous permet d'introduire officiellement une demande de financement pour réaliser un projet de co-développement dans le cadre du programme « **Co-Create** »

Ce guide reprend la structure globale du formulaire et donne une brève explication pour chaque rubrique que nous vous demandons de remplir. Il explicite ainsi les attentes d'Innoviris pour chacune des sections.

Nous vous invitons à remplir le formulaire de façon la plus explicite et concise possible. L'expérience montre que de trop longs discours ou un langage trop technique ont tendance à affaiblir la clarté des intentions du projet et sa capacité à entrer en co-création. Nous ne nous attendons pas à avoir de longs textes pour chaque section et vous invitons à répondre uniquement à la question posée. Nous vous suggérons donc de prendre d'abord connaissance de l'ensemble des questions posées avant de vous lancer dans la rédaction.

ATTENTION : seules les informations présentes dans ce formulaire et dans les annexes demandées seront prises en considération. Innoviris ne garantit pas la prise en considération d'autres informations éventuellement fournies via d'autres média tels que des annexes ou liens hypertextes.

Un élément clef du programme *Co-Create* est la place des acteurs directement concernés par la problématique et le changement visé. Nous allons évaluer dans quelle mesure le projet émane bien de ces personnes et dans quelle mesure on ne parle pas à leur place. Nous vous invitons donc vivement à écrire ce projet en utilisant la première personne du singulier ou du pluriel « je » ou « nous ». si cela vous semble décalé ou dissonant, cela traduit peut-être le fait que vous n'êtes pas un acteur directement concerné. Nous vous invitons alors à ajouter une note en préambule explicitant cela.

Si vous rencontrez des difficultés pour fournir un des éléments demandés, nous vous invitons à contacter Xavier Hulhoven (xhulhoven@innoviris.brussels).

2 Règlement Général sur la Protection des Données

Les données personnelles collectées par Innoviris, le responsable de traitement, au moyen de ce formulaire ont pour finalité le traitement de votre demande de subside (ce qui implique notamment l'analyse, l'évaluation par Innoviris et un jury externe). Leur traitement repose sur le traitement nécessaire au respect d'une obligation légale à laquelle le responsable du traitement est soumis et à l'exécution d'une mission d'intérêt public ou relevant de l'exercice de l'autorité publique dont est investi le responsable du traitement. Aucune donnée n'est partagée avec des tiers sans le consentement préalable de la personne concernée ou sauf si une obligation légale oblige Innoviris à le faire. Innoviris met tout en œuvre pour garantir la confidentialité et la sécurité des données traitées. Le temps de rétention sera celui nécessaire pour accomplir les objectifs du traitement concerné. Si vous avez des questions ou que vous désirez appliquer vos droits en vertu des articles 15 à 22 du RGPD, veuillez contacter dpo@innoviris.brussels ou consulter notre page web "vie privée".

3 Fiche synthétique

3.1 Titre du projet :

Cela paraît anodin mais il est important d'apporter beaucoup de soin au titre de votre projet. Il en dit déjà beaucoup sur vos intentions et ce que le projet souhaite réaliser.

3.2 Acronyme :

Il s'agit d'une abréviation, un nom court que vous donnez à votre projet. Ce nom est notamment important car il permet de rapidement identifier le projet sans devoir toujours écrire ou parler du titre entier ou de le réduire à son numéro de référence. Pensez qu'on parlera de votre projet en utilisant cet acronyme. Cela vaut pour vous, pour nous mais pour d'autres personnes qui entendront parler de votre projet ou qui voudront vous contacter.

3.3 Nom du Partenaire 1 (coordinateur)

Le coordinateur prend un engagement vis-à-vis des partenaires pour la coordination du projet et du partenariat.

Il prend un engagement vis-à-vis d'Innoviris en étant le point de contact privilégié.

3.4 Nom du Partenaire X (si d'application)

3.5 Durée globale du projet

La durée est de maximum 36 mois.

3.6 Budget total du projet:

Partenaires	budget total	%intervention de la région	Subside
TOTAL			

3.7 Date de démarrage du projet souhaitée

Il s'agit de la date souhaitée pour le démarrage du projet.

3.8 Mots-clefs:

Indiquez ici les mots-clefs les plus pertinents par rapport à votre projet.

4 Egalité des chances

L'égalité des chances est importante pour Innoviris. Un projet de en co-création ne peut pas forcément éviter toute discrimination. En être conscient est important.

Estimez-vous que la thématique et/ou les activités du projet peuvent conduire à une discrimination des personnes directement ou indirectement impactées, selon le genre, l'origine ethnique et culturelle, l'orientation sexuelle, l'identité et l'expression de genre, ou l'origine et la situation sociale.

Si oui,

- Quel serait le type de discrimination en lien avec le projet ?
- Quelle serait l'ampleur de son impact ?
- Comment en avez-vous tenu compte lors du montage de votre projet ?
- Comment allez-vous assurer le suivi de ces aspects au cours du projet ?

5 Lien avec les compétences régionales

En tant qu'organe de financement de la recherche scientifique et de l'innovation pour la Région de Bruxelles-Capitale, Innoviris est compétent pour octroyer des aides à des projets de recherche et de développement expérimental qui ont un lien avec les matières qui relèvent **explicitement** de la compétence des Régions : <https://www.parlement.brussels/les-competences/>¹

Pour chaque demande d'aide déposée chez Innoviris il est donc indispensable de démontrer le lien du projet avec une compétence régionale. Il peut cependant suffire que ce lien soit indirect, pour autant qu'il soit pertinent et démontré dans la proposition. En cas de doute vous êtes invité à préalablement contacter Innoviris.

6 Résumé non confidentiel du projet

Nous vous demandons de fournir un résumé (1 page max) du projet.

!! Sauf motivation expresse du bénéficiaire justifiant qu'elles soient gardées confidentielles, les informations contenues dans le présent résumé sont réputées non confidentielles. Le bénéficiaire autorise Innoviris à l'utiliser, notamment par voie de publication et/ou de toute forme de communication au public.

¹ article 6 de la [loi spéciale de réformes institutionnelles](#).

7 Les partenaires

L'objectif de cette section est de fournir les données administratives des partenaires c'est-à-dire toute entité qui participe à la réalisation du projet qu'elle demande un financement ou non.

Les entités pouvant introduire une demande de subside auprès d'Innoviris dans le cadre de ce programme sont :

- les entreprises ayant au moins un siège d'exploitation localisé en Région de Bruxelles-Capitale;
- les organisations non marchandes ayant au moins un siège d'exploitation localisé en Région de Bruxelles-Capitale;
- les organismes de recherche (universités, hautes écoles et centres collectifs de recherche) localisés en Région de Bruxelles-Capitale ;
- les « autorités administratives² » régionales et communales de la Région de Bruxelles capitale ;

Le projet peut éventuellement avoir des partenaires qui ne répondent pas aux conditions ci-dessus. Ceux-ci peuvent être impliqués dans le projet mais ne peuvent pas prétendre à un subside de la Région.

Dans le cas où un projet est porté par plusieurs partenaires, un coordinateur doit être identifié. Le coordinateur agira comme point de contact principal avec Innoviris.

Le premier partenaire identifié ci-dessous sera considéré comme étant le coordinateur du projet.

Tous les partenaires du projet doivent être identifiés ci-dessous.

Le Tableau est à remplir pour chaque partenaire.

Toutes les données demandées sont nécessaires.

Nom de l'organisation	
Forme juridique	
Adresse de l'organisation	
Nature de l'organisation	
Merci de cocher la case adéquate dans le tableau ci-dessous.	
Organisme de recherche	

² Telles que visées par l'article 14 des lois coordonnées du 12 janvier 1973 sur le Conseil d'État.

Entreprise ³ .	Petite entreprise	
	Moyenne entreprise	
	Grande entreprise	
Association sans but lucratif ⁴	Petite ASBL	
	Moyenne ASBL	
	Grande ASBL	
Autorité administrative régionale et communale de la Région de Bruxelles capitale		
Numéro d'entreprise		
Numéro de compte bancaire		
Personne de contact	Nom, Prénom e-mail Tel. Adresse	
Le cas échéant : responsable de laboratoire / service / unité de recherche	Nom du laboratoire/service/unité de recherche Nom, Prénom du responsable	
Personne légalement autorisée à engager l'organisation	Nom, Prénom e-mail :	
Activités	Décrivez brièvement les activités de l'organisation	
Partenaire demandant un subside à Innoviris	Oui/non (supprimer la mention inutile)	

³ Pour le calcul de la taille de votre entreprise, veuillez vous référer au guide : « Guide de l'utilisateur pour la définition des PME » publié par la commission européenne :

<https://ec.europa.eu/docsroom/documents/15582>

⁴ La taille sera évaluée selon les critères exposés à cette adresse: <https://www.nbb.be/fr/centrale-des-bilans/etablir/criteres-de-taille/criteres-de-taille-pour-les-associations-et>

8 Genèse du projet (1/2-1 page)

Nous vous demandons ici de nous présenter la genèse du projet. D'où vient la demande ? Qu'est-ce qui vous amène à proposer ce projet ?

9 Le besoin/le problème sociétal (1/2-1 page)

Pour rappel, le programme vise des changements profonds dans le fonctionnement de nos sociétés. Son objectif est donc bien de soutenir des projets qui vont pouvoir à terme répondre à des besoins sociétaux⁵.
Nous vous demandons de décrire ici le besoin ou le problème sociétal auquel vous souhaitez répondre.

10 La transition visée (1-2 pages)

Les système sociétal visé.

En lien avec le besoin/problème sociétal, quel est le système sociétal (ex. la gestion locale des déchets, l'accueil des migrants, la gestion de l'eau, etc.) qui selon vous doit opérer des changements ? Quel système devrait selon vous changer, opérer une transition.

Quelle transition spécifique souhaitez-vous opérer ?

Il est demandé ici de décrire les **changements précis** qui font l'objet du développement expérimental.

La dynamique de transition.

Il s'agit de travailler le passage d'un état à un autre. Le programme invite donc à penser l'articulation entre les éléments désirables, les changements visés et ce qui ne l'est plus, ce qu'on devrait arrêter, ce qui n'est pas désirable, les causes profondes qui empêchent les conditions d'émergence des états désirables et la manière dont on s'occupe de ce qui nuit à la santé sociétale⁶. Dans une démarche de transition, il s'agit aussi de réfléchir à la manière dont on va prendre en considération ce à quoi il faudrait éventuellement renoncer ; ce qui devrait être démantelé, fermé, réaffecté et celles et ceux qui seraient impactés par cela.
⁷ Il s'agit aussi de reconsidérer et reconfigurer les liens de dépendances, les besoins et la manière dont ils sont adressés.

⁵ Le terme sociétal fait référence ici à l'ensemble des aspects relatifs à la société, d'un point de vue structurel, fonctionnel ou organisationnel. Ceci implique notamment les aspects sociaux, environnementaux, sanitaires, éthiques, politiques, socio-techniques, économiques, juridiques, etc.

⁶ Cette notion s'inspire du paradigme d'une organisation sociétale centrées sur le soin accordant la priorité au bien-être de tous les êtres, y compris les humains, les non-humains, leurs écosystèmes et leur interrelations.

⁷ A. Monin. Bonnet E., Landivar D., Monnin A., 2021. *Héritage et Fermeture*, Editions Divergences, 150p

11 Les co-développeurs

« Trouver les meilleures conditions pour qu'une coproduction de savoir réussisse pleinement nécessite de se poser en permanence la question de ce qui nous met au travail ensemble sans nécessairement considérer que nous sommes au même endroit et en même temps, que nous devons être en permanence tous ensemble unis dans l'expérience. [...]. Être concernées, dans notre cas, c'est se mettre en mouvement, faire quelque chose de ce qui nous arrive et décider de pouvoir, chemin faisant, être transformées.»⁸

L'élément central du programme *Co-Create* est **la constitution d'une communauté de sens avec les acteurs du changement**. Une exigence du programme est donc l'inclusion à part entière des acteurs du changement dans la démarche de développement en tant que co-développeur.

Ces acteurs sont les personnes confrontées au risque du changement, celles qui sont au cœur du problème et qui vont devoir à terme changer leurs pratiques, vouloir/pouvoir/devoir porter ou opérer les réponses, s'adapter, faire des expériences, risquer de se mettre hors-cadre. Il s'agit de privilégier les dynamiques qui leur donnent le pouvoir de concevoir, de décider, d'agir sur ce qui détermine leur existence, sur ce qui leur donne un sens et une direction.

Dans le cadre du programme *Co-Create*, nous envisageons l'inclusion de ces acteurs du changement et non leur exclusivité. La communauté d'acteurs impliqués dans les projets doit en effet éventuellement être complétée par des personnes apportant certaines expertises ou permettant de faire le pont entre différentes institutions, contextes, communautés, etc. Ceci dans une approche transdisciplinaire.

11.1 Les co-développeurs (max 1/2 page par co-développeur impliqué)

Nous demandons que chaque co-développeur remplisse ce cadre et réponde aux questions suivantes

Nom du co-développeur :

- En quoi êtes-vous concerné par le projet ?
- Allez-vous vous-même vouloir/pouvoir/devoir porter ou opérer les réponses, vous adapter, faire des expériences, risquer de vous mettre hors-cadre ?
- Qu'est-ce qui vous empêche aujourd'hui de passer à l'action, de changer ?
- Risques exploratoires Prenez bien le temps de réfléchir aux risques que vous prenez et aux risques auxquels le projet vous expose. Risque qu'il n'y ait pas de résultats positifs, que les hypothèses ne soient pas validées, que les résultats remettent en cause des décisions, des stratégies, des positions, risque que représente la mise en visibilité de certaines choses, risque de la communication des résultats, etc. Décrivez en quoi l'implémentation du changement, l'adaptation proposée, l'exploration vous expose (en tant qu'individu ou organisation) à un changement de pratiques, un risque.

Rem. Il s'agit ici de décrire les risques liés au fait d'explorer l'inconnu, de proposer des transformations radicales, d'impliquer des personnes confrontées à la crise, des risques inhérents à une démarche

⁸ Valérie Pihet : Dingdingdong – Institut de coproduction de savoir sur la maladie de Huntington ou l'art d'être concerné. REVUE FRANÇAISE D'ÉTHIQUE APPLIQUÉE - N° 3 La vie humaine : entre trésor et capital ? 2017. Page 124 à 131

d'innovation. Il ne s'agit pas de décrire les risques liés à la faisabilité ou à la réalisation de chacune des tâches/étapes du projet.

- Etes-vous à l'initiative de la demande ?
- Comment allez-vous être impliqué dans le projet ?

11.2 Quelles personnes pertinentes ne font pas partie des co-développeurs? (1/2 page)

Est-ce qu'il y a des absents ? Quels sont les acteurs concernés qui ne sont pas impliqués dans le projet ? Pourquoi ? Prévoyez-vous de les impliquer à un moment ? Si oui quand et comment (consultation, participation, enquêtes, etc.) ?

12 La problématique de développement expérimental.

Dans le cadre d'un projet de co-développement, il n'y a plus de besoin de recherche, mais il reste encore des inconnues et des risques préalables et vous avez besoin de réaliser des activités de développement expérimental avant l'implémentation du changement (prototypage, premiers tests, choix entre différentes technologies ou méthodes, etc.).

12.1 L'état des connaissances. Qu'est-ce qui est connu ? (3-5 pages)

Qu'est-ce qui est déjà connu ? Qu'est-ce qui a déjà été fait, expérimenté ? Ces éléments sont importants pour clarifier le réel besoin et enjeux de développement expérimental.

Il ne s'agit pas d'un exposé des expertises des équipes.

Il s'agit d'appliquer les principes du croisement et de la reconnaissance des savoirs pluriels qui sont au cœur du programme *Co-Create*. Il ne s'agit donc pas de se limiter à une revue de la littérature. Selon les compétences présentes, il s'agit de croiser l'état des connaissances scientifiques, les savoir-faire, ce que les personnes ont déjà expérimenté, vécu, ce qu'elles savent déjà, etc.

La transition sociétale ne peut se faire sur fond d'amnésie. Il nous semble important pour avoir une bonne compréhension de la situation et réfléchir à de nouvelles voies pertinentes de s'appuyer sur l'histoire et la mémoire afin de mieux cerner les causes et origines profondes de la situation.

Nous vous demandons de décrire ici l'état des connaissances.

12.2 Risques et complexité (1page)

Nous vous demandons ici de nous parler des risques, de la complexité liés à la transition visée.

Un projet de co-développement étudie les différents aspects liés au développement et à l'implémentation à court terme de la transition. Exemple : aspects technique, social, éthique, juridique, économique, etc.

Cette étape invite aussi à présenter l'articulation entre les éléments désirables, les changements visés et ce qui ne l'est plus, ce qu'on devrait arrêter, ce qui n'est pas désirable, ce qui empêche les conditions d'émergence des états désirables et la manière dont on s'occupe de ce qui menace et détruit la santé

sociale et environnementale. Dans une démarche de transition, il s'agit aussi de réfléchir à la manière dont on va prendre soin de ce à quoi on doit renoncer et de ceux qui vont devoir y renoncer.

12.3 Capacité de réponse et de transition (1 page)

Nous vous demandons ici de nous parler de votre incapacité à répondre au besoin sociétal, à opérer la transition souhaitée.

12.4 Les besoins de développement expérimental (1 page)

En réponse aux éléments présentés ci-dessus, nous vous demandons de présenter les manques de connaissances et de formuler le(s) besoin(s) de développement expérimental.

13 Le processus de développement expérimental

Un projet de co-développement étudie les différents aspects liés au développement et à l'implémentation à court terme de la transition. Exemple : aspects technique, social, éthique, juridique, économique, etc. Il met en œuvre des activités dites de **développement expérimental** menées de manière itérative en environnement réel. Notons que l'implémentation du changement doit représenter un réel enjeu expérimental en soi. Un travail de réplication ou d'adaptation sommaire au contexte bruxellois déjà mis en place ailleurs n'est pas suffisant.

Nous vous demandons de décrire ici l'organisation logique, le rationnel de votre projet et ce que vous allez concrètement réaliser. C'est le design de votre co-développement.

Avant de nous décrire les différents éléments de votre design, nous vous invitons à le mettre en schéma. Ceci permettra de bien comprendre comment ces différents éléments s'articulent ensemble. Nous vous demandons ensuite de décrire les différents éléments de votre design.

Quelles expérimentations allez-vous mener pour évaluer telle ou telle hypothèse, répondre à telle sous-question ? Comment ces expériences s'articulent-elles à vos besoins de développement expérimental ? Comment allez-vous observer, évaluer, mesurer ? Quelles méthodes voulez-vous mettre en œuvre pour visibiliser et mobiliser les savoirs détenus par les différentes personnes/groupes de co-développeurs ? Comment comptez-vous faire pour partager, discuter et valider les données et résultats produits dans les espaces d'expérimentation avec l'ensemble des co-développeurs ?

Note concernant l'expérimentation. Une expérimentation dans un processus de développement ne se limite pas à faire l'expérience de quelque chose ou à tester quelque chose. C'est un dispositif cohérent visant à collecter des données et faire des observations qui éclaireront des éléments les questions posées ou hypothèses formulées. Elles permettent de comprendre les interactions entre tout une série de variables, les paramètres qui les influencent, leurs interdépendances.

14 Explorer dans la ville : les espaces de co-création (1 page)

- Imaginer des futurs possibles, avoir une idée, se poser des questions, vouloir changer quelque chose, proposer une innovation, c'est bien. Mais pouvoir réellement les explorer et les

expérimenter, c'est mieux ! Quel(s) est (sont) le(s) lieu(x) d'expérimentation, l' (es) espace(s) de co-création ?

- Pourquoi ce(s) lieu(x) fait (font)-il sens pour l'objectif visé ?
- Comment ces lieux vont-ils vous permettre d'appréhender la complexité de la problématique abordée ?

15 Gouvernance du projet (1 page)

Au quotidien, les dynamiques de groupe peuvent être source de nombreuses tensions dans les projets. Il ne faut pas prendre cette réflexion à la légère. Nous pensons que ces tensions peuvent être atténuées si les co-développeurs identifient dès le départ leurs modes de fonctionnement en interne et osent les réadapter en cours de projet. Une fois de plus, tout ne peut pas être anticipé à l'avance, il faudra revenir régulièrement à ces questions tout au long du projet.

Expliquez-nous ici comment vous avez imaginé gérer cette gouvernance en répondant notamment aux questions suivantes :

- La coordination : Qui va coordonner le projet ? Pourquoi cet acteur en particulier ? Que compte-t-il mettre en place pour assurer cette coordination ?
- La gestion du partenariat : Avez-vous déjà travaillé ensemble par le passé ? Si oui, de quelle manière ? Qu'est-ce qui sera différent dans le cadre de ce projet ? Si non, comment comptez-vous travailler ensemble ?
- Co-développeurs rémunérés et co-développeurs bénévoles : Qui va recevoir de l'argent dans le projet et pourquoi ? Avez-vous déjà envisagé les différentes pistes pour rémunérer ces personnes dans le cadre du projet ? Avez-vous déjà envisagé d'autres façons (non monétaires) de reconnaître la contribution des différentes personnes/groupes impliqués dans votre projet ?
- Balises éthiques : quelles balises éthiques avez-vous déjà posées en ce qui concerne la propriété des données, les savoirs produits et leur diffusion ? Qui va avoir accès aux données produites et via quels moyens ?
- Comment comptez-vous assurer la maîtrise du dispositif de co-développement à l'ensemble des co-développeurs ?

16 Perspectives d'impact et valorisation

16.1 Réussite du projet (½ page)

Pour rappel, l'objectif est que le projet de co-développement permette de valider un dispositif innovant dans un environnement d'utilisation réel de sorte qu'il soit exploitable à court terme à l'issue du projet. En d'autres termes, à l'issue du projet les bénéficiaires doivent être en mesure de déployer à court terme le dispositif innovant.

Dans cette section, nous vous demandons donc de décrire ce que serait la réussite de votre projet.

16.2 Quelle est l'ambition d'impact du projet ? (1 page)

Pour chaque co-développeur, si le projet apporte la connaissance recherchée et valide les innovations souhaitées,

- Si elles sont validées par le co-développement, avez-vous l'intention effective de mettre en œuvre les innovations/transitions ou de poursuivre leur développement ?
- Le cas échéant, serez-vous en capacité de le faire ?
- Quelles étapes/enjeux importants seraient éventuellement encore nécessaires pour assurer un usage effectif des connaissances produites et une implémentation des innovations/transitions ?
- Quels seraient des éléments importants qui pourraient empêcher l'usage des connaissances et la mise en œuvre des innovations/transitions ?

16.3 Innovation responsable ? (1 page)

Qu'allez-vous mettre en œuvre dans le projet pour travailler durant le projet différents aspects d'une recherche et d'une innovation responsable (cf. règlement du programme)?

17 Budgets

Chaque proposition finale devra inclure un budget pour chaque partenaire en utilisant le template fourni sur la page internet du programme *Co-Création*.

Un plafond budgétaire n'est pas imposé. Le budget doit être en adéquation avec le programme. Toutefois, à titre indicatif, le montant moyen observé par partenaire pour 12 mois est de 120.000€.

Rappelons également que l'un des objectifs du programme *Co-Create* est l'engagement à part entière des acteurs du changement dans la démarche et d'accroître leurs capacités d'agir pour la transition souhaitée. Le financement est avant tout dédié à ces acteurs et leur donner les moyens de rentrer dans un dispositif exploratoire. Les personnes affectée au projet et qui répondent de cette qualification d'acteur du changement doivent **donc être identifiées dans le formulaire de la demande et les budgets**.

Innoviris est attentif aux niveaux d'engagement dans les projets. S'engager dans un projet *Co-Create* est un travail conséquent qui n'est pas réalisable si les acteurs ne sont que très partiellement impliqués dans le projet. Des affectations minimales réparties entre plusieurs personnes ne sont donc pas compatibles avec l'implication que requiert un processus de co-création. Cela conduit à des situations de déresponsabilisation, de sous-implication ou au contraire à des implications qui ne sont pas reconnues à leur juste valeur. Ou encore, cela induit des confusions entre l'implication des personnes dans le projet de développement et dans leurs autres activités. Cet élément sera donc pris en compte dans l'évaluation du projet.

Un poste de coordination et de gestion du partenariat pour l'ensemble du projet peut être ajouté. Ce poste ne doit pas être surestimé. Le taux d'affectation de ce poste est à évaluer en fonction de la nature et de l'ampleur du consortium. Quoi qu'il en soit, un équivalent temps plein est considéré comme un maximum.

Si les personnes recrutées sont connues et si elles ne travaillent pas à 100 % sur le projet, nous demandons une brève description de la situation professionnelle qui constitue le reste de leur temps

de travail (par exemple, x % employé par cette organisation, x % indépendant, demandeur d'emploi, etc.)

Le poste de sous-traitance est un poste visant à commanditer des tâches spécifiques et ponctuelles qui ne peuvent être réalisées par le consortium. Ce n'est donc pas un poste pour financer des co-développeurs.

Les projets sont invités à considérer des ressources en sous-traitance pour l'animation des méthodologies de co-création, la médiation des dynamiques de groupe, l'usage d'approche artistiques pour favoriser les croisements des savoirs, etc.

Les projets sont invités à considérer différentes formes de formats pour la capitalisation, la formalisation et la diffusion de leur résultats (film, podcasts, livres, BD, création théâtrale, etc.). Les projets sont invités à prévoir les ressources nécessaires pour cela.

A la fin de chaque projet, il sera demandé d'organiser un évènement de clôture et de valorisation. Les projets sont invités à prévoir les ressources nécessaires pour cet évènement.

Comme indiqué, le programme exige que les bénéficiaires mettent tout en œuvre pour participer aux réunions et évènements organisés dans le cadre des objectifs de transversalité et d'accompagnement formatif et réflexif sur la co-création. Prévoyez cette implication (1 à 3 jours par mois).

Les frais admissibles, sont présentés dans les [directives comptables](https://innoviris.brussels/fr/directives-comptables-generiques).
(<https://innoviris.brussels/fr/directives-comptables-generiques>)

18 Annexes à fournir

ATTENTION : seules les annexes demandées seront prises en considération.

Pour le consortium:

- Un accord de collaboration entre les partenaires qui intègre le principe de co-crédation et traite notamment
 - Des principes de collaboration de base de votre projet ;
 - De la propriété intellectuelle relative aux parties du projet effectuée par chaque partenaire compte tenu de leurs intérêts respectifs, de l'importance de leur participation aux travaux du projet et de leur contribution financière ;
 - De l'accès aux résultats du projet;
 - Des résultats qui ne donnent pas lieu à des droits de propriété intellectuelle et qui doivent être largement diffusés par chacun des partenaires ;
 - Des modalités d'exploitation des résultats/produits/services visés par le projet.

Pour chaque partenaire demandant un subside:

- Une version électronique du budget en format Excel ou open office.

Pour les associations sans but lucratif demandant un subside

- Le formulaire de description de l'asbl.
- La dernière situation comptable provisoire complète ;
- La déclaration de qualification économique
- Un état des dettes et arriérés de paiement, certifié sincère par simple déclaration sur l'honneur (ONSS, TVA, précompte, fournisseurs, etc.).
- Un relevé d'identité bancaire.

Pour les autorités administratives de la Région

- Une note explicitant leur éligibilité au financement dans le cadre du programme Co-Créate : cf document « Soutien aux autorités publiques dans la cadre d'un programme Co-crédation ».

Pour les entreprises demandant un subside

- Une copie du dernier bilan publié et/ou de la dernière situation comptable provisoire complète (ex: pour toute entité qui n'aurait pas encore publié ses comptes 2019 à la BNB, fournir alors le bilan provisoire relatif à l'exercice 2018 complet) ;
- Une composition du capital social (pour les entreprises) ;
- Un état des dettes et arriérés de paiement, certifié sincère par simple déclaration sur l'honneur (ONSS, TVA, précompte, fournisseurs, etc.).
- Un relevé d'identité bancaire.

19 Signature de la demande par les partenaires

A signer par chaque partenaire demandant un subsidie (cf page suivante pour les partenaires ne demandant pas un subsidie).

En signant ce document, je déclare :

- a. que toutes les informations fournies dans ce formulaire sont complètes et correctes ;
- b. que l'entité demanderesse est en situation régulière au regard de ses obligations fiscales et sociales ;
- c. le projet/programme n'a pas démarré avant le dépôt du dossier de demande d'aide auprès d'Innoviris ;
- d. que l'entité demanderesse dispose de, ou mettra en place avant le démarrage du projet/programme, un dispositif de suivi des coûts afférents au projet qui permettra de justifier les coûts imputés au projet/programme et de les auditer ;
- e. que le projet n'est pas réalisé, en totalité ou en partie, pour le compte d'un tiers ;
- f. que les coûts imputés par l'entité demanderesse du projet dans le cadre du projet ne sont couverts, partiellement ou totalement, par aucune autre mesure d'aide publique. De même que l'entité demanderesse s'engage à n'effectuer aucune nouvelle demande de cofinancement pour des coûts imputés dans le projet/programme RDI auprès d'autres autorités régionales, nationales ou communautaires ;
- g. que l'entité demanderesse est en bonne santé financière et n'a pas engagé de procédure d'insolvabilité ;
- h. que l'entité demanderesse s'engage à signaler immédiatement auprès d'Innoviris toute modification substantielle intervenue dans le cadre du projet/programme (arrêt, mise en veille ou réduction de la taille du projet/programme, etc...) ou dans sa situation (notamment en cas d'insolvabilité, etc...) ;
- i. que l'entité demanderesse remboursera les subventions versées, augmentées des intérêts légaux applicables, dans les cas d'une gestion impropre ou non-conforme aux règles généralement admises des projets/programmes de recherche-développement ou en cas de non-respect d'un ou plusieurs de ses engagements.
- j. autoriser Innoviris à procéder aux enquêtes nécessaires à l'examen de cette demande.

Date :

nom, prénom, fonction et signature de la personne légalement autorisée à engager l'entité.